

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002198

OBJET :

Signature d'une lettre de mission avec l'Organisme « Florian Mantione Institut » pour un montant de 7 200 € HT pour la procédure de recrutement d'un manager de commerce de centre-ville

Réf : TS/EC (Ressources Humaines)
Rubrique dématérialisée : 1.4 « autres contrats »
Pièce annexe : Lettre de mission

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, convention de prestation de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du recrutement d'un manager de commerce de centre-ville, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite faire appel à un Cabinet de recrutement ;

CONSIDÉRANT que « Florian Mantione Institut » propose une procédure de recrutement multicanal.

DÉCIDE

- **Article 1 :** De signer une lettre de mission avec l'Organisme « Florian Mantione Institut », domicilié Les échelles de la ville - 1 place Paul Bec, 34000 MONTPELLIER, afin d'assister la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le recrutement d'une ou d'un manager de commerces de centre-ville pour un montant de :
 - Montant des honoraires : 6 400,00 euros
 - Frais d'annonces et accès CVthèque : 800,00 eurosLe coût total de cette prestation de service s'élève à la somme de 7 200,00 € HT
Modalités de paiement :
 - 50 % au démarrage + frais d'annonces
 - 50 % à la sélection
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 04 février 2022

Le Président,
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 04 février 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220201-C00219810-AR